



Déclaration préalable à la CAPD du 26 août 2014

Notre pays s'apprête à vivre une rentrée singulière puisqu'elle se fera sans le ministre qui l'a préparée : une première.

A l'heure de cette CAPD nous connaissons peut-être le nom de notre nouveau ministre mais peu nous importe. L'essentiel étant la continuité dans sa feuille de route notamment budgétaire, pour les créations de postes, bien que cela ne soit pas visible dans les Côtes d'Armor, continuité aussi souhaitée dans la poursuite du dialogue social tel qu'il a commencé au niveau ministériel.

Localement c'est aussi notre vœu, même si les derniers mois ont été quelque peu inquiétants à ce sujet.

Pour preuve les courriers intersyndicaux qu'il a fallu écrire pour qu'une CAPD ait lieu pour les inévitables exécutés. C'est un sujet très important pour nos collègues qui attendent parfois depuis plusieurs années de rejoindre leur conjoint et/ou enfants, avec toutes les répercussions, parfois graves, que cela entraîne. Sans parler des collègues qui cumulent parfois la séparation avec de graves soucis de santé. Tenir cette CAPD fin août complique sérieusement l'organisation de la vie des collègues en attente de mutation ...

C'est pourtant à notre sens un sujet essentiel et il est indispensable que les possibilités de mutation pour nos collègues soient meilleures, nous le répétons à tous niveaux depuis plusieurs années.

D'où la nécessité d'aborder des sujets aussi sensibles en CAPD, et donc avec plus de lisibilité quant aux critères et règles.

Il en va de même pour les affectations de stagiaires, celles-ci ayant toujours été faites en notre présence ces dernières années.

Nous avons conscience des difficultés qu'ont eu vos services pour faire correspondre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le travail à temps partiel et nous les en remercions.

Par contre, dans certaines situations, cela est loin d'être satisfaisant :

- Très peu de demandes de 80% acceptées, alors même que les nouveaux rythmes le permettraient.. Comment comprendre que certains collègues se retrouvent à travailler à + de 78%, sans atteindre les 80% qui leur permettraient un bonus en terme de salaire, comme peuvent en bénéficier tous les autres fonctionnaires.
- Quid des décharges de direction inférieures à 25% ?
- La quotité de 50% à ne pas dépasser pour recevoir certaines prestations a-t-elle toujours été respectée quand un collègue demandait à travailler à mi-temps ?
- Certains collègues se voient imposer des jours de service sans tenir compte des contraintes de vie personnelle.

La deuxième phase du mouvement, trop tardive, n'a pas permis de stabiliser les affectations avant les congés d'été : certains collègues ont ainsi eu la surprise de voir changer leur affectation après le 14 juillet, alors même que les contacts avec les écoles avaient été pris, les jours prévus dans le cas des postes fractionnés....

Nous terminerons en rappelant que nos collègues ont besoin de travailler dans la sérénité.